



Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Direction générale des services

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2013

DELIBERATION RELATIVE A DES REMISES GRACIEUSES

Le 8 novembre 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

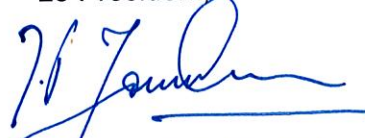
- ➔ **Accorde des remises gracieuses concernant 3 situations de stagiaires de la formation continue de l'IUT pour un montant global de 4 567,98 €.**

Ces demandes de remise gracieuse ont été présentées après instruction par la Commission des Moyens de l'IUT chargée d'examiner les demandes de dégrèvement déposées par les étudiants et les stagiaires de formation continue. Elles concernent des situations de stagiaires, en grande difficulté sociale, n'ayant pu obtenir le financement des tarifs « formation continue » par les différents organismes financeurs.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 8 novembre 2013

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agent Comptable – DAF – IUT